



LA VILLE DE NEUCHÂTEL COMMUNIQUE

Aux représentant-e-s des médias

Les comptes 2017 bouclent à l'équilibre sur un excédent de recettes de 119'500 francs. Dette stabilisée et effectifs maîtrisés.

Bonne maîtrise des charges malgré les décisions cantonales

Présentés ce mercredi à la presse par le Conseil communal in corpore, les comptes 2017 de la Ville de Neuchâtel bouclent sur un excédent de recettes de 119'500 francs pour des charges d'exploitation totales de 277 millions. Un résultat conforme au budget mais en réalité impacté par les décisions cantonales, et plus particulièrement la modification de la répartition de l'impôt entre canton et communes. D'importants efforts ont été réalisés parallèlement par le Conseil communal pour compenser le manque de recettes. Ainsi, les dépenses de biens, services et marchandises sont inférieures au budget de 3,9 millions de francs et les charges de personnel maîtrisées. La dette est par ailleurs stabilisée.

Bilan positif pour l'exercice écoulé

Dernier exercice du programme politique 2014-2017, l'année 2017 a vu Neuchâtel nommée Ville suisse du Goût, devenir l'ambassadrice de la gastronomie et des produits du terroir à travers des dizaines d'événements largement appréciés, qui ont culminé avec les Gloutons du Lac à fin août. L'engagement en faveur d'une stratégie énergétique ambitieuse, durable et concrète a permis à la première centrale photovoltaïque participative de voir le jour sur le toit du collège du Crêt-du-Chêne, à La Coudre, alors que la poursuite de la politique d'entretien du patrimoine bâti s'est traduite par le début des travaux intérieurs de restauration de la Collégiale et la fin de ceux de la Villa de Pury. Au centre-ville, la nouvelle crèche-garderie a pris ses quartiers au cœur de la zone piétonne, alors que les 10 ans du Stade de la Maladière ont été célébrés par la victoire de l'équipe suisse de football face à la Biélorussie.

Autant d'exemples de projets et réalisations qui permettent à Neuchâtel de se transformer et de s'améliorer, traduisant au quotidien sa devise « Art de vivre et innovation », dans le respect de valeurs telles que la citoyenneté, la cohésion sociale ou le développement durable.

Alors que la plupart des projets prévus dans le programme politique ont été réalisés au terme de la période quadriennale concernée, l'exercice financier 2017 boucle sur un excédent de recettes 119'500 francs, pour des charges d'exploitation totales de 277 millions. Un résultat conforme au budget. Les charges de biens et services reculent de -3,9 millions (-7,3%), preuve des efforts conséquents réalisés, alors que les charges de personnel sont maîtrisées: le nombre d'EPT à fin 2017 est identique à l'effectif 2016 et inférieur aux prévisions.

Maîtrise des charges

« L'exercice 2017 démontre la bonne maîtrise des charges par le Conseil communal dans une période politico-législative cantonale mouvementée », a relevé le président de la Ville et directeur des Finances, Fabio Bongiovanni. Une gestion rigoureuse qui permet de ne pas effectuer les importants prélèvements prévus à la réserve de politique conjoncturelle (8,5 millions) et au fonds d'agglomération et de valorisation urbaine (2,4 millions).

Du côté des revenus, les recettes fiscales s'inscrivent en baisse de 2,9 millions par rapport au budget (-1,9%), et même de 7,3 millions pour les personnes physiques, en raison à la fois de la répartition des impôts Etat-communes (124-76, contre 121-79 au budget) et de la baisse de la matière imposable (poursuite de la réforme cantonale, dont hausse des déductions pour enfants et baisse du barème fiscal). Le produit des impôts des entreprises est quant à lui supérieur au budget de 4,4 millions. A noter que l'augmentation constante du nombre de personnes morales contributrices (+116 entre 2016 et 2017) est un signe réjouissant du développement de l'activité économique sur le territoire communal, confirmant l'attrait de la ville pour les entreprises.

Les investissements bruts du patrimoine administratif se sont montés à 16,2 millions de francs. L'introduction d'une planification roulante des investissements dès le budget 2018 devrait permettre à l'avenir de réduire l'écart constaté entre les montants prévus au budget et ceux effectivement dépensés.

A fin 2017, la fortune nette de la Ville s'établissait à 53,2 millions de francs, alors que la dette à long terme est stabilisée à 300 millions (315 millions au budget). Suite à la réévaluation du patrimoine exigée par le modèle comptable harmonisé MCH2, entamée en 2016 et qui s'est poursuivie en 2017, les réserves, fonds et provisions se montent à 374,4 millions de francs, confirmant la solide assise financière de la Ville.

A noter que le résultat du compte de fonctionnement a, au final, aussi été amélioré en raison d'une correction technique, recommandée par notre organe de révision, en vertu de la loi cantonale sur les finances. Cette correction, fait ainsi passer d'un excédent de charges initial de 4,289 millions à un bénéfice de 119'500 francs, conformément au budget.

Prudence et vigilance

Les risques extérieurs liés aux diverses réformes incitent cependant toujours à la prudence pour les années à venir : « Il est important de veiller au maintien d'un niveau de dépenses en adéquation avec les ressources qui seront à disposition », précise Fabio Bongiovanni. « Notre Conseil devra poursuivre son programme d'optimisation des finances afin de laisser aux nouvelles générations une situation saine permettant d'investir dans le futur de notre ville, à l'image du travail effectué jusqu'ici dans le respect des mécanismes de contrôle des dépenses ».

Le Conseil communal

Neuchâtel, le 18 avril 2018

Renseignements complémentaires:

Fabio Bongiovanni, président du Conseil communal, directeur des Finances, tél. 032 717 71 02, fabio.bongiovanni@ne.ch